



Termes de référence pour la prise en charge Psychologique des participants de la PCA réintégré et des parents/tuteurs

Contexte et justification

Depuis le démarrage de ses opérations en République Centrafricaine, SOS Villages d'Enfants (SOSVE) œuvre dans la protection, principalement dans la protection de remplacement et le renforcement des familles d'une part, et la protection de l'enfant en situation d'urgence d'autre part, avec une emphase particulière sur la sauvegarde et la santé mentale.

A l'issue de l'évaluation des participants de la prise en charge de remplacement et de leurs familles réalisées en novembre 2023, il a été révélé que sur les 96 enfants et jeunes à réintégrer, 10 enfants/jeunes dont 01 de Bangui et 09 de Bouar, et 14 parents biologiques dont 07 de Bouar et 07 de Bangui sont dans le besoin d'une prise en charge psychologique.

C'est pour répondre à la recommandation relative à la prise en charge psychologique de ces personnes que les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement de **deux (02) Psychologues Prestataires** capables de mener lesdites activités.

Objectifs

Objectif général : l'objectif général est de contribuer à l'amélioration de la santé mentale des participants de SOS VE en RCA et des partenaires, notamment les parents biologiques/tuteurs.

Objectifs spécifiques

- Identifier deux prestataires psychologues pour la mission de prise en charge psychologique dont l'un pour Bangui (pour la prise en charge de 1 jeune et 7 parents/tuteurs) et l'autre pour Bouar (pour la prise en charge de 9 enfants/jeunes et 7 parents/tuteurs).
- Assurer la prise en charge psychologique de 10 enfants/jeunes dont 01 de Bangui et 09 de Bouar, et 14 parents biologiques dont 07 de Bouar et 07 de Bangui.
- Assurer le suivi des personnes prises en charge.

Description des tâches des psychologues prestataires

Résumé des tâches

En collaboration directe avec le Coordonnateur National en Protection et Sauvegarde de l'enfant, les deux psychologues prestataires qui seront identifiés (dont l'un pour agir à Bangui et l'autre pour agir à Bouar), agiront dans le cadre du soutien psychologique aux enfants et jeunes réunifiés et de quelque parents/tuteurs. Le/la Psychologue aura pour tâche de (d') :

1. Elaborer les outils d'évaluation psychologique ;
2. Identifier les besoins psychologique et émotionnels dans le but d'élaborer les plans individuels de soutien ;
3. Ecouter, documenter, orienter et apporter un accompagnement psycho-émotionnel de qualité ;
4. Poser un diagnostic, proposer une thérapie et organiser les séances de thérapie individuelle ou en groupe ;
5. Faire le suivi et l'évaluation psycho-émotionnel ;
6. Elaborer un rapport psychologique individualisé
7. Ressortir les leçons apprises et bonnes pratiques ;
8. Former le personnel de SOS sur les thématiques de la prise en charge des troubles psychologiques
9. Assurer le suivi des personnes prises en charge
10. Rédiger le rapport final de la prestation contenant des recommandations ;
11. Respecter et appliquer la politique de sauvegarde de l'enfant et du jeune durant la mise en œuvre de son contrat au sein de SOS Villages d'Enfants Centrafrique.

Profil et compétences

- Bac+5 au moins en Psychologie clinique ou tout autre diplôme équivalent ;
- Expérience professionnelle avérée d'au moins cinq (5) ans dans le domaine (l'évaluation et diagnostic psychologique, l'administration des psychothérapies) organisations internationales ;
- Bonne expérience dans le renforcement des capacités (conception et animation de formations) ;
- Solides capacités de communication et sens d'observation ;
- Bonnes connaissances des formes de soins, prévention des violences basées sur le genre ;
- Finesse relationnelle avec les victimes ;
- Avoir un sens élevé de collaboration avec les parties impliquées dans la prise en charge des bénéficiaires.
- Fort engagement prouvé pour la cause des enfants ;
- Ouverture d'esprit, sociabilité, honnêteté ;
- Adhésion aux valeurs et aux missions de l'organisation.

Calendrier des activités :

Le calendrier sera déterminé en fonction de la date du démarrage des activités.

Dépôt des candidatures :

Si vous êtes intéressé(e) par ce poste, veuillez envoyer votre candidature comprenant une lettre de motivation adressée au Directeur National de SOS Villages d'Enfants Centrafrique et un CV détaillé mentionnant trois personnes de référence (nom, fonction, email, téléphone) dont deux superviseurs récents à l'adresse électronique suivante : hr.rca@sos-rca.org avec en objet : **CANDIDATURE AU POSTE DE « INTITULE DU POSTE »**

Cahier de charge de Psychologue Prestataire
La chaleur d'un foyer pour chaque enfant

La date limite de réception des candidatures est fixée au 30/01/2025 à 17h00.

Seul(e)s les candidat(e)s retenu(e)s seront contacté(e)s pour la suite du processus.

SOS Villages d'Enfants se réserve le droit de procéder à la vérification du casier judiciaire et à l'authenticité des diplômes, certificats/attestations des candidatures retenues.

Ce que nous défendons

SOS Villages d'Enfants s'engage à créer et à maintenir un environnement bienveillant et protecteur, qui promeut ses valeurs fondamentales et prévient et traite la maltraitance et l'exploitation des enfants. Nous condamnons fermement toutes les formes de maltraitance et d'exploitation des enfants, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de notre organisation, et répondons toujours à tout cas de maltraitance avéré, présumé ou tenté dans notre sphère d'influence en fonction de sa nature. Des efforts sont déployés pour que des mécanismes soient mis en place afin de sensibiliser, d'aider à la prévention, d'encourager le signalement et de faciliter la réponse. Ils vont d'actions de développement des ressources humaines telles que la formation et le conseil à des mesures telles que la suspension, le licenciement et l'action en justice.

SOS Villages d'Enfants s'engage à créer et à maintenir un environnement de travail sûr pour notre personnel, les enfants et les jeunes et les communautés pour lesquels nous travaillons. L'organisation interdit le harcèlement, l'exploitation et les abus par ou envers tout employé, superviseur, directeur, enfant, jeune, communauté, partenaire, candidat ou autre individu ou entité avec lequel les employés de SOS Villages d'Enfants entrent en contact dans le cadre de leur travail. Tous les employés sont tenus d'exercer leurs fonctions conformément à notre politique de prévention et de protection contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels.

En outre, SOS Villages d'Enfants applique une tolérance zéro concernant toute situation de fraude.



Cahier de charge de Psychologue Prestataire
La chaleur d'un foyer pour chaque enfant